

Date de dépôt : 11 juillet 2019

Rapport

de la commission des transports chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2018

Rapport de M. Alexandre de Senarclens

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des transports a étudié le projet de loi en question lors de sa séance du 28 mai 2019 sous la présidence de M. Thierry Cerrutti. Le procès-verbal ont été tenu par M. Aurélien Krause. Le rapporteur de majorité le remercie vivement pour son travail.

Audition de M. Antoine de Raemy, président, et M. Jean-Yves Goumaz, directeur général, Fondation des parkings

M. Goumaz indique que les produits de la fondation ont légèrement baissé. Les charges sont autour de 32 millions de francs. Le résultat est de l'ordre de 7 millions. L'évolution de l'effectif a été marquée par de nombreux projets, dont certains liés aux développements numériques. Le département des systèmes d'information a grandi pour ce faire. Concernant la construction de parkings à venir, 4100 places seront créées. Le département mettra en service deux vélostations liées au Léman Express pour un montant de 5 millions de francs. Un des gros chantiers de cette année concerne le parking de la gare de Chêne-Bourg. Le département a transformé le parking de l'Opéra. Les HUG sont satisfaits des travaux. C'est un des plus gros parkings que la fondation gère à Genève. Le P+R Moillesulaz a été rénové. Mis à part les peintures et l'éclairage, certains aspects technologiques ont été mis à jour. Il indique qu'ils ont reçu une récompense des SIG en matière d'électricité. Il a été installé 134 bornes de recharge pour les véhicules

électriques. Il a également été aménagé des places de parking pour les deux-roues motorisés. Le nombre de macarons distribués a baissé de 18% depuis l'introduction de nouvelles règles, ce qui a permis de faire respirer certains quartiers. Concernant l'évolution des modes de paiement, 41% des paiements se font par voie dématérialisée sur la voie publique. En outre, tous les horodateurs fonctionnent désormais sans délivrer de tickets. Le département a également développé une application (Velocity) pour les vélostations. Le contrôle du stationnement a été marqué par l'arrivée de deux « scancars ». La technologie n'est pas encore totalement maîtrisée. Il présente un graphique montrant la possibilité d'augmentation du contrôle grâce à la scancar. Concernant l'évolution du taux de paiement, ils estiment de façon relativement fiable que ce dernier est de l'ordre de 50%.

Il est demandé où en est le litige avec la Ville de Genève dont il est fait mention en pages 16 et 17. M. Goumaz indique que la société a reçu un commandement de payer de 3 millions de francs concernant un droit de superficie. La Ville de Genève n'a pas entamé de discussion, ce qui a contraint la société à payer ce montant. La société pense qu'elle est très loin de devoir une redevance.

Concernant ces 150 bornes électriques, M. de Raemy indique que le département est prêt aujourd'hui à faire payer l'électricité si l'Etat le leur demande. C'est toutefois le politique qui décidera s'il faut le faire. Il indique qu'une Tesla qui se gare à Saint-Antoine consomme autant d'électricité que tout l'étage du parking. Une Smart électrique consomme nettement moins. M. Goumaz ajoute qu'il est difficile de chiffrer ce coût, mais que ce dernier se situe entre 50 000 et 100 000 francs. Le département a recommandé à l'Etat de faire payer l'électricité, mais il n'y a pas eu de décision encore à ce niveau. M. Goumaz indique qu'un quart des places utilisées le sont par des Tesla et que 2/3 le sont par des Zoé électriques frontalières. Soit ce sont des gens qui ont de grosses voitures et de gros moyens, soit des gens qui viennent chez eux car c'est gratuit.

Concernant l'application PayByPhone, elle n'est pas utilisable en dehors de la Ville de Genève ; M. Goumaz indique qu'ils y travaillent dur. La commune de Lancy a tous les éléments en main pour dire oui à cela. Elle est également en contact avec toutes les grandes communes, sauf Onex. Depuis cet été, le département va étendre cela à 3 ou 4 opérateurs supplémentaires pour le paiement de la place de stationnement via application.

Concernant la fréquence des contrôles, M. Goumaz indique que, dès le moment où il y aura toute la chaîne numérique, ils seront beaucoup plus efficaces. Ils vont développer un contrôle centré sur les besoins grâce aux scancars ainsi que grâce aux retours du terrain. M. de Raemy indique que la

dématérialisation peut permettre de passer à un taux de 90% de paiement comme on a pu le voir à Madrid.

Concernant le parking du Trèfle-Blanc, M. de Raemy confirme qu'il y aura un P+R provisoire. Il ne peut pas donner d'informations plus précises à ce niveau. M. Prina ajoute que les négociations ne sont pas encore terminées.

Votes

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12508 :

Pour : 14 (1 EAG, 2 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Contre : –

Abstention : –

L'entrée en matière du PL 12508 est acceptée.

Le président met aux voix le PL 12501 :

Pour : 14 (1 EAG, 2 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Contre : –

Abstention : –

Le PL 12508 est accepté.

Projet de loi (12508)

approuvant le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2018

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;
vu l'article 34, alinéa 1, de la loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP), du 22 septembre 2017 ;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014 ;
vu le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2018 ;
vu la décision du conseil de fondation du 11 mars 2019,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2018 est approuvé.